

EXAMENS EPS EN LP CAP/BEP 2018 BAC PRO 2018

	BAC PRO	CAP BEP
Choix des APSA	<p>Un ensemble certificatif de 3 épreuves relevant de 3 CP différentes (au moins 2 relevant de la liste nationale) est proposé aux élèves. Une des épreuves peut être certifiée en 1^{ère}, les 2 autres le sont obligatoirement en Tale.</p> <p>Dérogation exceptionnelle accordée par le recteur pour raison technique ou matérielle, peut permettre une évaluation sur 2 épreuves issues de 2 CP différentes, une des épreuves peut être issue de la liste académique.</p>	<p>CAP BEP FILIERE BAC PRO Un ensemble certificatif de 2 épreuves relevant de 2 compétences propres choisies dans la liste nationale ou dans la liste académique (des référentiels à construire). 1 épreuve au moins sur la liste nationale. L'évaluation a lieu en 1^{ère} BAC PRO.</p> <p>CAP 2ANS Un ensemble certificatif 2 épreuves relevant de 2 compétences propres choisies dans la liste nationale ou dans la liste académique (des référentiels à construire). 1 épreuve au moins sur la liste nationale. L'évaluation peut avoir lieu sur les 2 années du cursus.</p>
EVALUATION	Évaluation à l'issue de chaque cycle par le professeur du groupe classe.	Évaluation à l'issue de chaque cycle par le professeur du groupe classe.
NOTATION	Chaque épreuve est notée sur 20 en référence au niveau 4 . La note finale résultant de la moyenne aux 3 épreuves sera arrondie au point entier le plus proche après harmonisation de la commission académique.	Chaque épreuve est notée sur 20 en référence au niveau 3 . La note finale résultant de la moyenne aux 2 épreuves sera arrondie au point entier le plus proche après harmonisation de la commission académique.
CONTROLE ADAPTE	<p><u>Candidats handicapés ou présentant une inaptitude partielle</u> : 2 épreuves proposées en CCF relevant de 2 CP différentes Ou 1 épreuve en examen terminal</p> <p>Les épreuves adaptées sont issues de la liste nationale de préférence sinon l'établissement peut proposer une nouvelle épreuve respectueuse des exigences de l'examen.</p> <p>Les candidats handicapés non dispensés de l'épreuve obligatoire peuvent bénéficier d'une épreuve adaptée facultative.</p>	<p><u>Candidats handicapés ou présentant une inaptitude partielle</u> : L'évaluation porte sur au moins une épreuve adaptée Ou 1 épreuve en examen terminal</p> <p>Les épreuves adaptées sont issues de la liste nationale de préférence sinon l'établissement peut proposer une nouvelle épreuve respectueuse des exigences de l'examen.</p>
SHN	<p>En cas de difficulté aménagement possible du CCF. Évaluation sur 2 épreuves issues de la liste nationale relevant de 2 CP différentes. Cela ne concerne pas les HNSS et JO. Adaptation possible des modalités d'enseignement et du calendrier.</p>	<p>En cas de difficulté aménagement possible du CCF. Évaluation sur au moins une épreuve de la liste nationale ou académique. Adaptation possible des modalités d'enseignement et du calendrier.</p>
ABSENCE INAPTITUDE DISPENSE	<p>Tout élève absent au CCF sans justification valable est noté 0/20. Tout élève absent à toutes les sessions d'évaluation est déclaré « absent » ce qui entraîne la non délivrance du diplôme.</p> <p>Inaptitude en cours d'année scolaire ou cas de force majeure validée par le chef d'établissement <u>l'enseignant décide</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Épreuves d'évaluation différées • Notation sur 2 épreuves • Ne pas formuler de note s'il considère les éléments insuffisants et porter la mention « dispensé d'EPS pour raisons médicales ». <p>Seuls les handicaps ne permettant pas une pratique adaptée entraîne une dispense d'épreuve.</p>	<p>Tout élève absent au CCF sans justification valable est noté 0/20. Tout élève absent à toutes les sessions d'évaluation est déclaré « absent » ce qui entraîne la non délivrance du diplôme.</p> <p>Inaptitude en cours d'année scolaire ou cas de force majeure validée par le chef d'établissement, <u>l'enseignant décide</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Épreuves d'évaluation différées • Notation sur 1 épreuve • Ne pas formuler de note s'il considère les éléments insuffisants et porter la mention « dispensé d'EPS pour raisons médicales ».
PROTOCOLE	<p>Il récapitule pour chacun des types d'enseignement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les ensembles certificatifs retenus ➤ Les dates des évaluations et des rattrapages ➤ Les professeurs évaluateurs ➤ Les aménagements du contrôle adapté ➤ Si possible les outils de recueil de données. <p>Il est transmis sous couvert du chef d'établissement et à présenter à la commission académique pour contrôle de conformité.</p>	
COMMISSION ACADEMIQUE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Arrête la liste des épreuves académiques ➤ Valide les protocoles d'évaluation ➤ Harmonise les notes de CCF et des épreuves ponctuelles. ➤ Publie les statistiques sur les épreuves 	